



- Convention de rappel à l'ordre avec le parquet de Chambéry

A la demande du Procureur de la République de Chambéry, la commune peut passer une convention de rappel à l'ordre avec le parquet. Cela implique que lorsque Mme le Maire à connaissance d'une infraction mineure (problème de voisinage, incivilité, ...) avec un auteur connu, elle en avise le procureur qui lui donne l'autorisation de convoquer la personne et de lui faire un rappel à l'ordre. A l'issue de l'entretien une fiche d'information est transmise au parquet qui décidera des suites à donner.

La convention est valable 1 an avec une reconduction tacite. Mme le Maire propose de signer cette convention.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Augmentation du tarif d'achat des repas scolaire

Mme Le Maire informe avoir reçu les deux responsables de l'entreprise « Cuisine Authentique » qui fournit les repas au restaurant scolaire. Lors de ce rendez-vous il a été évoqué l'inflation importante des denrées alimentaires et les difficultés rencontrés par l'entreprise qui souhaiterait une augmentation du prix du repas de 0,15 €. Mme le Maire indique que le repas facturé à la commune passerait donc de 3,75 € à 3,90 €, soit environ 4 % de hausse. Elle propose de l'autoriser à signer un avenant avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- OAP Lorissol

Mme Le Maire rappelle le projet immobilier de l'OAP du Lorissol et informe que suite à un rendez-vous avec le promoteur « Carré de l'Habitat », la commune doit réduire son prix de vente du terrain pour que l'opération soit viable. Il en est de même pour les propriétaires des autres parcelles incluses dans l'OAP qui ont acceptés. Il est également proposé de nommer l'opération « LES CARRES DU LORISSOL ».

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

### 3 INFORMATIONS DU MAIRE

#### *Travaux*

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire des vestiaires du stade est accepté.

#### *Divers*

- Lancement de la modification de droit commun du PLU

Suite à la décision du tribunal concernant l'extension de la zone de La Baronnie et à des travaux prévus à la fruitière, la commune doit faire une révision simple du PLU.

La révision allégée est plus souple et plus rapide qu'une révision générale mais nécessite quand même une enquête publique

### 4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

#### **Intercommunalité**

- CCVG

(VA, CL, FH, BP, CM)

Le point a été fait dans les différentes commissions :

Proposition de convention avec L'ADIL 73 pour la poursuite d'une formation,

Proposition d'adhésion au Cerema. Proposition au programme Alcotra, ...

L'ensemble des conseillers est en possession de tous les comptes-rendus

- **SMAPS**

(B. Piche, C. Lesage)

Le Smaps mène depuis le mois de novembre, une réflexion sur la création d'un observatoire du tourisme à l'échelle du Pays du lac d'Aiguebelette. Au repaire Louis Mandrin, des sessions de travail sont organisées pour déterminer au mieux les besoins du territoire.

L'observatoire touristique permet de récolter et compiler des données brutes, les analyser pour ensuite en faire des indicateurs qui permettront aux décideurs de mieux comprendre et d'agir dans le domaine du tourisme.

- **SYCLUM**

(F. Martin)

Depuis le début d'année, il n'y a pas eu de comité syndical, reporté suite aux débats sur la TEOM. Une réunion de bureau élargie s'est réunie le 23 janvier.

Il a été question du passage à la collecte élargie des plastiques, et donc de l'équipement des foyers en bac jaune pour les communes en porte à porte et la modification des bacs bleus pour répondre au passage en multi-flux (tous les recyclables sont collectés puis triés ensemble, le tri étant réalisé par Savoie Déchets).

Les équipements représentent un coût non négligeable, et dans le même temps le Syclum se retrouve avec des charges en forte augmentation (coût de la collecte en hausse, lié au prix du carburant, augmentation du poste dépenses de personnels lié aux explications à apporter aux usagers...).

Au niveau budgétaire, et en lien avec les éléments précédents, le Syclum demande aux 3 communautés de communes qui financent son action une hausse significative de la TEOM. Cela entraîne des réactions fortes des exécutifs. Pour autant le Syclum nécessite un fort investissement sur une durée courte pour faire face aux nouvelles consignes (2023 tri des plastiques souples et 2024 passage au compostage individuel ou en collecte des bio-déchets suivant le secteur) et adapter sa structure aux prochains changements (passage en redevance incitative).

L'ambition du Syclum, en s'orientant vers une REOMi (redevance incitative), est de pouvoir être dans une démarche vertueuse en incitant et accompagnant le geste de tri pour réduire le coût de collecte et traitement.

Pour rappel en 2022, la TEOM a été réduite pour la CCVG. Cela n'a pas forcément été une bonne chose car les administrés n'ont pas vu la différence et la hausse demandée cette année est importante. Le changement de taux actuel sera décidé par les exécutifs locaux, et permettront ou non de relever le défi de la gestion de nos déchets.

Concernant les plastiques, et la polémique née de la volonté des industriels de consigner les bouteilles plastiques, le Syclum n'est, à ma connaissance, pas en capacité de faire pression pour ou contre cela. Notre syndicat est trop petit. Les plastiques constituent cependant une manne financière qui permet, au même titre que le carton ou le verre, de réduire le coût de collecte et de traitement. Le Syclum ne s'enrichit pas, elle limite le coût, de même que le SITOM qui facture plus de 190 € la tonne à l'incinération, coût "limité" grâce à la production d'électricité. Le déchet qui ne coûte rien, c'est celui qu'on ne produit pas !

## **Commissions communales**

### **CCAS du 17/01/2023**

(V. André – A. Sarzier – M. Brenguier)

La réunion a essentiellement porté sur la préparation de la journée partage et jeux ; lors de cette journée le CCAS proposera un chili con carn et riz a emporté sur inscription au prix de 7 € la part ; il est demandé a chaque membre du CCAS et chaque conseiller de faire une pâtisserie qui seront vendues au profit du CCAS. La journée est gratuite pour l'ensemble de la population

### **Commission « personnel » du 25/01/2023**

(C. Lesage)

#### **1. Présentation du rapport social unique 2022, quelques chiffres :**

Effectif de 15 agents dont 77% de femmes et 33% d'hommes pour une moyenne d'âge de 44 ans,  
4 arrivées et 3 départs,  
5 avancements d'échelon mais aucun avancement de grade,  
Aucune sanction disciplinaire. Aucun accident du travail,

Une moyenne de 4,5 jours d'absence pour motif médical,  
31 jours de formations ont été suivis par les agents,  
Aucun jour de grève.

2. Avancement de Grade :

Deux employées, 1 au service scolaire et 1 au service administratif) changeront de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

3. Départ en retraite de la secrétaire générale :

Le départ en retraite de la secrétaire générale est prévu fin octobre, un appel à candidature sera rapidement publié et ouvert à toutes personnes ayant un grade de rédacteur jusqu'à attaché.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1<sup>er</sup> mars. Les entretiens prévus sont courant mars et avril pour un recrutement en juin et un 'tuilage' jusqu'en octobre.

## **5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR**

- Journée du handicap et de la solidarité du 04/02/2023
- Prochain conseil municipal le 27/02/2023 à 18 h 30